

Conseil communal de Château-d'Œx**Procès-verbal de la séance du jeudi 27 juin 2019
20h30 - 23h15, Salle du Conseil communal**

Présidence : M. Fred-Paulin Gétaz

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'au représentant de la presse et au public.

M. le Président rappelle que ce Conseil communal est basé sur la convocation du 12 juin 2019, qui remplace celle du 22 mai 2019.

Il met en discussion le mode de convocation.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation : voir www.chateaudoex-admin.ch > page de la séance

1. Appel

Présent-e-s : 43 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Nancy Chamorel, Xavier Ecoffey, Susanne Germann, Patrick Girardet, Eric Gutknecht, Valérie Isoz, Sonia Ludi, Matthieu Morier, Anne-Isabelle Mottier, Bernadette Rochat-Henchoz, Philippe Rosat, Patrice Rossier, Yvonne Wespi

Absent-e-s : MM. Nicolas Henchoz, Patrice Morier, Nicolas Mottier

Démission : M. Jacques Henchoz

Huissier : M. François Andrey

Scrutatrice, Scrutateur : Mme Karine Raynaud Rossier, M. Vincent Schittli

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

M. le Président implore la bénédiction divine sur les travaux et délibérations de la séance.

M. le Président soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour	
1.	Appel
2.	Correspondances du Bureau
3.	Communications du Bureau
4.	Communications de la Municipalité
5.	Préavis No 6 Gestion et comptes 2018
6.	Préavis No 7 Adoption du Plan d'affection (PA) « En Glacière »
7.	Préavis No 8 Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation (PA) « En Glacière »
8.	Préavis No 9 Demande de crédit pour le remplacement du condenseur d'évaporation NH3 de la patinoire
9.	Nomination du Bureau 1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020
10.	Elections à la CoGeFi 1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020
11.	Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Correspondances du Bureau

Démission de M. Jacques Henchoz annoncée dans son courrier du 25 mai 2019, après plus de 30 ans d'engagement au Conseil communal en tant que membre du parti radical, puis du parti libéral-radical.

3. Communications du Bureau

/

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

M. Eric Fatio

Election à la commission cantonale de jeunes (Cdj-Vaud)

La Cdj-Vaud, composée de 25 jeunes de 14 à 18 ans provenant de tout le canton, a désigné ses membres lors de sa session plénière du 26 06 2019 ; informations sur <https://cdj-vaud.ch>
Deux candidates damounaises se sont présentées : Alix Maillefer et Justine Berruex. Cette dernière a été élue pour représenter notre région. La Municipalité adresse ses félicitations à ces deux jeunes femmes pour leurs engagements actuels et à venir. Elles sont applaudies par l'Assemblée, qui leur témoigne ainsi les félicitations du Conseil communal.

5. Préavis No 6 Gestion et comptes 2018

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, Président ; M. Pascal Berruex, Rapporteur

Mmes et MM. Anastasia Andrey, Sylviane Clot, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Valérie Isoz, Maxime Lenoir

Séances : 15, 22 et 29 mai 2019, 17 et 19 juin 2019

Séance plénière avec la Municipalité et les Chef-fe-s de service : 05 juin 2019

A. Rapport de la CoGeFi : Introduction et commentaires généraux

Lecture : M. Pascal Berruex

Les éléments rapportés par la CoGeFi se trouvent dans le rapport envoyé par courriel aux membres du Conseil communal avant la séance de groupe ; ce rapport est publié sur www.chateaudoux-admin.ch > page de la séance

Le résultat favorable des comptes 2018 provient essentiellement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales. Les investissements ont été pratiquement couverts par l'autofinancement. En outre, la soumission des investissements importants par voie de préavis au Conseil communal permet d'ouvrir le débat sur l'opportunité de ces dépenses ; ce mode de faire s'applique pour les investissements dont l'amortissement dure dans le temps.

B. Rapport de Gestion - Exercice 2018

Discussion et vote

M. Raymond Vuadens, Visite préfectorale > Péréquation, p.10

Par rapport à la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise), une diminution de revenu est-elle attendue ou la compensation cantonale de CHF 53'000 compense-t-elle les effets de la RIE III ?

M. François Jaquillard, Municipal, informe que les charges supplémentaires escomptées sont estimées à CHF 532'000 : la compensation cantonale couvre environ 10% de cette perte. À voir encore avec la RFFA¹ si des compensations intercantionales seront activées.

M. Pierre-Alain Gorgé, Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA) > Proposition d'achat, p.29
Concernant la proposition d'achat de La Braye dont la date butoir est fixée au 30 juin 2019 : y a-t-il des propositions d'achat ou cette échéance a-t-elle été prolongée ?

M. Eric Grandjean, Syndic, informe que l'acte notarié a été signé concernant la vente de la société d'exploitation (vente des 200 actions TCO SA, cf. Préavis 16-2018) à Edelweiss Paradise², qui en devient ainsi propriétaire.

Concernant la vente des installations, qui sont gérées par une convention d'exploitation jusqu'au 30 juin 2019, les actes officiels sont rédigés. La convention d'exploitation a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2019 afin de laisser le temps à la Municipalité d'étudier ces documents.

M. Raymond Vuadens, Pôle Santé du Pays-d'Enhaut > Intégration du personnel du Centre médico-social (CMS), p.41

Il relève que cette intégration est prévue au 30 juin 2019. A sa connaissance cela ne sera pas le cas : des informations peuvent-elles être obtenues à ce sujet ?

M. Eric Fatio, Municipal, répond qu'il y a effectivement un contretemps. Pour des raisons de coûts liés à la création d'un 2^e pilier, ce transfert d'employé-e-s s'avère trop cher. Le Conseil d'Etat a décidé de proposer un cautionnement de près de CHF 13 millions pour l'ensemble des trois Pôles Santé du canton afin qu'ils puissent intégrer ce personnel avec leur caisse de pension. Un exposé des motifs³ est actuellement en cours de consultation. Cette situation ne change rien à l'efficacité du Pôle Santé car la collaboration avec le CMS du Pays-d'Enhaut est effective depuis le printemps 2019.

La parole n'est plus demandée.

C. Comptes communaux 2018

Totaux

Revenus CHF 25'966'603 | Charges CHF 25'410'826 | Excédent de revenus CHF 555'776
Marge d'autofinancement CHF 2'882'318

COMPTE DE FONCTIONNEMENT par chapitre (pp. 1-31)

Discussion et vote

M. Raymond Vuadens, 2000 Bourse communale > Impôts et taxes, RedIP, 319.100 p.7
Que signifie l'abréviation RedIP ?

M. François Jaquillard, Municipal, informe qu'il s'agit de la Réduction de la déduction de l'impôt préalable⁴.

¹ RFFA : Réforme fiscale et financement de l'AVS

cf. <https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/legislation/votations/staf/fb-steuervorlage17.html>

² <https://www.edelweissparadise.ch/>

Membres du comité : Pierre-François Mottier (Conseiller communal) - Président, Aude Delessert - Secrétaire, Francine Morier (Conseillère communale) - Trésorière, Didier Morier (Conseiller communal), Ole Aamodt et Charles Abram Favrod-Coune - membres

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/131_TexteCE.pdf

⁴ Exemple concret sur :

<https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/finances/impots/tva/tva-deduction-impot-prealable.html>

Mme Francine Morier, 2000 Bourse communale > Autres recettes, 439.00, p.7

De quoi s'agit-il (revenu de CHF 66'572) ?

M. François Jaquillard, Municipal, informe qu'il s'agit de la concordance entre la TVA ordures ménagères - épuration et les escomptes cumulés à l'année sur les fournisseurs.

M. Raymond Vuadens, 3510 Manège, p.12

Informations au sujet de l'avenir du manège (cf. Préavis 20-2016) ?

M. Eric Grandjean, Syndic, annonce que ce projet est intégré au Plan directeur régional agricole qui regroupe l'ensemble des projets liés à l'agriculture et à l'agro-tourisme. Financement encore à étudier, subventions cantonales possibles.

M. Pierre-Alain Gorgé, 3538 Minigolf, p.19

La différence entre les charges budgétées (CHF 17'835) et effectives (CHF 8'812) correspond-elle à des travaux reportés ou à un gain comptable ?

M. Eric Grandjean, Syndic, répond qu'il s'agit de la différence entre les montants budgétés pour l'entretien des terrains, des bâtiments et des terrains bâtis, et les dépenses effectives qui ont été moindres : moins d'entretien sur les arbres, arrangements entre le gérant et TCO SA pour l'agrandissement de la terrasse du Minigolf.

M. Pierre-Alain Gorgé était inquiet que des entretiens aient été reportés, ce qui n'est donc pas le cas.

M. Raymond Vuadens, 4320 Eclairage public, p.21

Diminution des charges (CHF 82'500) par rapport à l'année précédente (CHF 123'400) et au budget (CHF 95'000) : résultat aléatoire ou fruit d'un travail ? Cas échéant, il adresse ses félicitations à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

BILAN

ANNEXES AUX COMPTES 2018

ECARTS ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2018 PAR RAPPORT AU BUDGET

La parole n'est pas demandée.

COMPTABILITES ANNEXES

ASIPE

Mme Céline Baux a été interpellée par des parents qui regrettent la suppression des journées de ski pour les 9^e, 10^e et 11^e années scolaires et leur remplacement par un camp de ski d'une semaine, en 10^e année, à Leysin. Consciente qu'il ne s'agit pas d'une compétence municipale, Mme Céline Baux partage tout de même le fait qu'elle déplore cette situation qui - elle l'espère - sera remise en question.

En outre, Mme Céline Baux relève que l'Etablissement scolaire de Payerne et Environs a doublé le budget alloué aux sorties scolaires⁵. Le canton s'apprête également à augmenter sa participation et la Confédération augmente ses contributions au programme Jeunesse et Sport (J+S)⁶. Les Communes du Pays-d'Enhaut participaient-elles auparavant aux camps scolaires ? Le montant de CHF 1,5 millions alloué au compte 50, 352.000, Administration

⁵ Article dans le journal 24heures du jour : <https://www.24heures.ch/val-de-romandie/nord-valdois-broye/Les-Communes-paieront-pour-les-camps-scolaires/story/15847990>

⁶ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-75333.html>

des écoles > Participations à des charges de communes et association de communes (p.25)
comprend-il ce type d'activités ?

Une participation communale sera-t-elle prévue au budget 2020 ?

Concernant les journées de ski, est-il possible d'entrer en discussion avec la Direction des écoles pour trouver une solution afin de maintenir les journées de ski pour les trois dernières années scolaires ?

M. Eric Fatio, Municipal, informe que la décision concernant les journées/camps de ski a été proposée par la Direction des écoles et prise en accord avec l'ASIPE. Une réflexion au sujet de l'apprentissage et le maintien du ski a abouti à cette décision, qui vise un but pédagogique. Ainsi, le fait de concentrer les activités d'hiver, à Leysin, sur une semaine (camp) pour les élèves plus âgés permet d'assurer un apprentissage intensif, adapté et évolutif, également aux enfants qui pratiquent peu le ski. Ces enfants auront ensuite davantage envie de poursuivre la pratique du ski. Il incombe aux clubs sportifs actifs dans la région de maintenir cette envie de ski sur la durée.

En outre, l'augmentation du soutien de la Confédération au programme J+S porte uniquement sur les camps.

Concernant le financement, l'ASIPE bénéficie, au compte 500.365, Enveloppe école, d'un montant budgété à CHF 100'000 pour 2018 (CHF 101'520 aux comptes 2018). Cette somme vise à offrir la gratuité des activités hors cadre scolaire (activités sportives et culturelles). Ce montant, en comparaison avec d'autres cercles scolaires, est bien doté. L'ASIPE n'a donc pas besoin d'augmenter ou de rattraper ses contributions.

M. Pierre-François Mottier se dit insatisfait par cette réponse, même s'il peut la comprendre. Les journées de ski se passent très bien au niveau primaire et elles permettent également d'employer des professeur-e-s de l'Ecole Suisse de Ski. M. Pierre-François Mottier estime qu'un camp d'une semaine (5 jours) en 10^e année scolaire ne va pas favoriser la pratique du ski. Il rappelle également que Château-d'Oex et le Pays-d'Enhaut disposent de pistes de ski : il accepte difficilement le fait que ces camps soient prévus dans une station voisine.

M. Eric Fatio, Municipal, entend bien cette intervention. La volonté est de permettre à nos élèves de faire des découvertes. Le Pays-d'Enhaut est en effet une station de ski : il s'agit de faire le nécessaire pour que les classes du canton viennent skier dans notre région. Le canton souhaite que les remontées mécaniques des Alpes vaudoises soient utilisées pour les camps de ski : faisons le maximum pour les attirer au Pays-d'Enhaut !

La parole n'est plus demandée.

D. Rapport de la CoGeFi : Conclusions et appréciations générales

La CoGeFi relève la diminution des intérêts passifs et l'augmentation significative de la marge d'autofinancement, ce qui a permis de prendre en charge les investissements nets de 2018. Toutefois, l'endettement net reste relativement élevé par habitant-e-s.

Par ailleurs une provision de CHF 735'000, sous forme de passif transitoire, a été effectuée en anticipation du décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2018.

La CoGeFi conclut que les efforts et les solutions sont fournis pour économiser et pour maîtriser les charges et que les relations avec la Municipalité sont positives et constructives.

La CoGeFi préavise favorablement et à l'unanimité de ses membres le Préavis 09-2018.

E. Gestion et Comptes 2018

Discussion générale

Mme Francine Morier intervient sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Elle rappelle que le Conseil communal a approuvé le Préavis 12-2010 qui prévoit une

prolongation du soutien financier communal à TCO SA pour un montant de CHF 350'000 par année entre 2012 et 2020. Le 12 avril 2017, la Municipalité a informé le Conseil communal de sa décision de renoncer à verser ce montant annuel.

L'association Edelweiss Paradise s'engage sans compter pour développer un projet 4 saisons sur le site de La Braye. Vu le résultat des comptes 2018, Mme Francine Morier demande à la Municipalité de respecter la décision du Conseil communal - Préavis 12-2010 - et de porter au budget 2020 le montant de CHF 350'000 afin de soutenir l'association pour la réalisation du projet *Edelweiss Paradise* et ainsi dynamiser l'économie locale, accueillir les classes vaudoises, etc.

M. Eric Grandjean, Syndic, souligne qu'il reconnaît l'immense travail effectué par les bénévoles de l'association Edelweiss Paradise. Cependant, comme le soulignent les conclusions de la CoGeFi dans son rapport à la Gestion et aux comptes 2018, les efforts d'économie doivent se poursuivre afin de permettre de soutenir de futurs projets et/ou de participer à la diminution de l'endettement communal (p.13). Une subvention communale de CHF 350'000 à La Braye permettra de soutenir son exploitation durant une saison, mais pas davantage.

M. le Syndic rappelle que lorsque le Conseil Communal accepte un préavis, il donne l'autorisation à la Municipalité de dépenser le montant imparti ; cela ne contraint pas l'exécutif à dépenser l'ensemble du crédit.

M. le Syndic rappelle également que des entretiens lourds, à hauteur de CHF 2.5 millions, sont à prévoir sur les remontées mécaniques, que TCO SA a été vendue et qu'elle n'appartient plus à la Commune. Elle appartient ainsi à l'association Edelweiss Paradise. L'argent public n'est pas destiné à contribuer à une société privée.

Les comptes 2018 sont bons, mais l'endettement a augmenté de CHF 121'000. Si CHF 350'000 avait été versés en 2019 à La Braye, cela aurait nécessité un emprunt, qui n'est pas légal dans le cadre d'un montant attribué au fonctionnement

Mme Céline Baux souligne qu'il faudra apporter un développement à Château-d'Oex : dans quel type de projet : hôtel ? Musée ? Elle estime que le projet *Edelweiss Paradise* est prometteur, davantage même qu'un projet de Musée.

Mme Céline Baux rappelle que les résident-e-s secondaires contribuent de manière importante aux finances communales (impôts) et à l'économie locale (taxes de séjour, réparations et entretiens de leur propriété, etc.). Quel est le contact entre la Municipalité et les résident-e-s secondaires ?

M. Pierre-François Mottier souhaite partager sa réflexion au sujet de l'avenir et du budget 2020. L'interruption du soutien aux remontées mécaniques de La Braye avait en partie été justifiée par la vision régionale à adopter (Pays-d'Enhaut, Alpes vaudoises 2020, etc.). La région veut se développer, mais des éléments concrets (propos, positions) ne vont pas dans le sens d'une collaboration régionale (ex. Rapport CoGeFi au Préavis 06-2019, Rencontres Syndics du Pays-d'Enhaut, p.3 ; propos émis par le Syndic de Rougemont en date du 26 06 2019 indiquant que la fusion des Communes n'aura probablement pas lieu car Rougemont y est défavorable). Le développement 4 saisons n'est pas soutenu non plus : les remontées mécaniques de La Videmanette, soutenues par Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme, sont ouvertes seulement 32 jours cet été, les tarifs sont élevés (ce qui ne favorise pas la clientèle familiale). Au final, beaucoup d'argent public (près de CHF 1,5 millions par année) est investi dans le développement du tourisme, mais quelle est la substance vendue au tourisme ? Comment maintenir nos infrastructures régionales ? Quelles initiatives communales concrètes prendre ? Quelle est la direction, quelles sont les priorités communales au cas où une ou des commune(s) voisine(s) ne souhaite pas collaborer ? Il s'agit d'après M. Pierre-François Mottier de prendre rapidement des décisions.

M. Eric Grandjean, Syndic, confirme qu'une pétition, signée par 99 résident-e-s secondaires, la plupart anglophones, a été remise aux autorités communales, demandant qu'un soutien communal soit apporté à Edelweiss Paradise pour le développement de son projet. Les instances communales, régionale et même cantonale peuvent en effet entrer en

matière pour soutenir un projet si son intérêt régional et sa viabilité sont avérés. Cependant, à la connaissance de l'exécutif, le projet *Edelweiss Paradise* ne remplit pas, à ce jour, ces critères.

M. Pierre-François Mottier estime cette réponse simpliste. L'association Edelweiss Paradise, forte de 400 membres, est animée par des bénévoles très engagés et des résultats concrets et financiers sont déjà visibles. Le contact avec les autorités communales n'est pas évident ; il est nécessaire de renouer le contact afin d'avoir des discussions constructives.

Mme Céline Baux regrette le ton des propos de M. le Syndic. La Commune porte des projets qui nécessiteront un soutien financier public durable (p.ex. Musée - Centre de découpage - Espace Ballon) car leurs recettes ne suffiront pas à leur garantir un fonctionnement autonome. Si ce n'est d'un soutien financier, de nombreux projets bénéficient d'un soutien moral des autorités communales.

M. Maxime Lenoir, pour en revenir aux finances communales, informe que la CoGeFi a réfléchi à cette subvention annuelle de CHF 350'000 à La Braye. Si ce montant avait été emprunté en 2018, l'endettement aurait augmenté de CHF 471'000. Ce montant aurait été utilisé en 1 année alors que son amortissement se prolongerait sur 10 ans. Or, la volonté municipale est aujourd'hui clairement affirmée : un investissement doit bénéficier à ses destinataires durant la période de l'amortissement.

La parole n'est plus demandée.

F. Vote

Le Préavis 06-2019 est accepté à la majorité et 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 6/2019 du 7 mai 2019
- ouï le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. D'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés.
- B. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

6. Préavis No 7 Adoption du Plan d'affection (PA) « En Glacière »

Commission élargie - idem Préavis 08-2019 :

M. Pierre-Alain Gorgé, 1^{er} membre ; M. Lucien Rossier, Rapporteur
Mmes Céline Baux, Francine Morier, Sonia Rosat
MM. Fernando Ferreira, Christian Raymond

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean, Syndic, M. Christian Daenzer

Rapport de Commission - séance 04 juin 2019

Lecture : **M. Lucien Rossier**

À l'unanimité de ses membres, la Commission recommande d'accepter le Préavis 07-2019 tel que présenté.

Discussion

M. Fernando Ferreira remarque que les transports publics n'ont pas été intégrés au projet de développement de ce secteur, qui draine un public important à l'occasion des nombreuses manifestations organisées sur ce site.

M. Stéphane Henchoz, Municipal, fait savoir que la question des transports publics a été étudiée dans ce secteur par la Commission mobilité. L'éventualité d'y placer un arrêt Car Postal, ce qui impliquerait la suppression de l'arrêt devant le Richemont. Etant donné que ce moyen de transport est principalement utilisé par des élèves, un emplacement à La Landi n'est pas idéal (route cantonale à traverser). En outre, l'arrêt Car Postal situé au Richemont peut desservir le secteur de La Landi. M. Stéphane Henchoz prend note de cette remarque, pour les réflexions à venir.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Préavis 07-2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OËX

- vu le préavis municipal No 7/2019 du 21 mai 2019;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'adopter** le plan d'affectation (PA) « En Glacière ».
- B) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre toutes démarches relatives à l'approbation et à l'entrée en vigueur du plan d'affectation (PA) « En Glacière ».
- C) **De donner** à la municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui seraient intentées à l'encontre de la Commune de Château-d'Oex du fait de l'adoption du plan partiel (PA) « En Glacière », de l'autoriser à plaider devant toutes instances et à recourir le cas échéant à transiger.

- 7. Préavis No 8** Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'affectation (PA) « En Glacière »

Commission élargie :

Idem Préavis 07-2019

Délégation municipale :

Idem Préavis 07-2019

Rapport de Commission - séance 04 juin 2019

Lecture : **M. Lucien Rossier**

À l'unanimité de ses membres, la Commission recommande d'accepter le Préavis 08-2019 tel que présenté.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Préavis 08-2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 8/2019 du 21 mai 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'octroyer** un crédit complémentaire de CHF 16'500.00 destiné à la finalisation du plan d'affectation (PA) « En Glacière ».
- B) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 16'500.00 si nécessaire.
- C) **D'amortir** l'investissement net de CHF 16'500.00 sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 1'650.00 par année, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 412.50.

8. Préavis No 9 Demande de crédit pour le remplacement du condenseur d'évaporation NH3 de la patinoire

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier - Président, M. Yves-Julien Delessert - Rapporteur
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Sylviane Clot, Xavier Ecoffey,
Valérie Isoz (excusée), Maxime Lenoir (excusé)

Rapport de la CoGeFi - séance 19 juin 2019

Lecture : **M. Yves-Julien Delessert**

La CoGeFi confirme que la Commune a la capacité de financer le Préavis 09-2019.

Commission :

M. Michel Jequier, 1^{er} membre - rapporteur
MM. Carlos Almeida, Sylvain Clot, Patrice Morier, Denis Zulauff-Wälti

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean - Syndic, M. Christian Daenzer

Rapport de Commission - séance 17 juin 2019

Lecture : **M. Michel Jequier**

A l'unanimité de ses membres, la Commission accepte le Préavis 09-2019 tel que présenté.

Discussion

M. Jean-Louis Rossier évoque la question de la pose de panneaux solaire (rapport de Commission, p.3) : ceci est possible, la charpente n'a pas à être changée. La pose de panneaux solaires lui paraît être une bonne alternative, qui n'était cependant pas à l'ordre du jour car le Préavis 09-2019 est un préavis d'urgence.

M. Pierre-François Mottier encourage le Conseil communal à voter ce crédit. Il en profite pour rappeler que le Hockey Club fête cette année son centième anniversaire et qu'une équipe évolue en 2^e ligue. M. Pierre-François Mottier estime que cette patinoire représente un impératif pour le tourisme, pour la région, pour le club de hockey. Il attire l'attention sur le fait que le remplacement de ce condenseur est effectué par une entreprise française : il faudra veiller à ce qu'aucune pièce ne manque à l'automne, afin d'éviter tout délai à l'ouverture de la patinoire.

M. Christian Daenzer, Municipal, précise que le condenseur est construit en France, mais il sera installé par une entreprise suisse, qui va l'installer dans les meilleurs délais.

M. Alain Rossier constate que l'amortissement est fixé sur une période de 20 ans alors que l'ancien condenseur a tenu moins de 20 ans. Faut-il modifier la durée de l'amortissement ?

M. François Jaquillard, Municipal, avise que pour les crédits d'étude, l'amortissement est prévu sur 10 ans, pour les bâtiments il est porté à 30 ans. L'amortissement du condenseur pourrait être modifié. Les avis d'expert consultés font état d'une durée de vie de 20 à 25 ans pour ce type de condenseur. Une installation technique pourrait en effet être amortie sur 10 ans.

M. Claude Schnegg demande un éclaircissement concernant le Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut (FET)⁷. S'il est financé par les taxes de séjour versées par les résidences secondaires, cela signifie que les citoyen-ne-s ne contribuent pas (par leurs impôts) aux projets soutenus par le FET.

M. Eric Grandjean, Syndic, confirme que ce Préavis 09-2019 a été rédigé en urgence. Deux demandes de subventions ont été émises : d'une part une demande d'aide LADE (Loi cantonale sur l'appui au développement économique), qui a été refusée s'agissant d'une mesure d'entretien, et d'autre part au FET, alimenté annuellement par une part des taxes de séjour perçues dans les trois Communes (cf. article 3 Ressources). Le FET pourrait entrer en matière car la patinoire bénéficie aux hôtes de l'ensemble du Pays-d'Enhaut (cf. article 2 But).

Mme Céline Baux rappelle que le FET était entré en matière pour une réparation à la piscine. Elle rappelle également que le Club de patinage artistique utilise activement la patinoire. Mme Céline Baux remercie la Municipalité pour sa préparation rapide du préavis.

M. Raymond Vuadens, au nom du groupe Socialiste, estime également que la patinoire représente un élément important de notre région. La réflexion écologique était intéressante, même si au final les possibilités ne sont pas satisfaisantes. Le groupe Socialiste remercie par ailleurs le personnel communal qui a géré de manière compétente la fuite d'ammoniac survenue début juin, qui aurait pu avoir des conséquences graves.

M. Pierre-Alain Gorgé demande si ce nouveau condenseur va permettre une économie d'énergie ou sont-ce d'autres composants de l'installation qui consomment beaucoup ?

M. Christiane Daenzer, Municipal, signale que malheureusement ce sont les gros moteurs qui consomment beaucoup d'électricité (équivalent environ à CHF 1'000 par jour). Il relève qu'en effet, les employés communaux sont disponibles 24h sur 24h. Il y a plusieurs sécurités qui coupent automatiquement les circuits en cas de problème afin d'éviter une propagation d'ammoniac.

M. François Jaquillard, Municipal, confirme que pour une installation technique, l'amortissement est fixé à 10 ans.

⁷ Information et document téléchargeable sur <http://www.pays-denhaut.ch/pays-denhaut-region-2/communication/actualites/actualites-archivees/modification-de-reglement-du-fonds-dequipement-touristique-pays-denhaut-fet>

La parole n'est plus demandée.

Interruption de séance 10'

M. François Jaquillard, Municipal, dépose l'amendement municipal suivant afin de rectifier le point D du « décide » :

L'investissement net de CHF 300'000 sur une période de *10 ans*, à raison d'environ CHF 30'000 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 7'500.

Discussion de l'amendement municipal

La parole n'est pas demandée.

Vote de l'amendement municipal

L'amendement municipal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote du Préavis amendé

Le Préavis *amendé* 09-2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 9/2019 du 11 juin 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- vu l'amendement municipal du 27 juin 2019 présenté en séance,

d é c i d e a m e n d é

- A) **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du condenseur d'évaporation NH3 de la patinoire.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 300'000.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 300'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** *l'investissement net de CHF 300'000 sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 30'000 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 7'500.*

9. Nomination du Bureau 1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020

M. le Président propose de procéder à l'élection à bulletin secret de la Présidence, puis, si le nombre de candidatures est égal à celui des sièges à pourvoir, de procéder tacitement à la désignation des autres fonctions (cf. article 12 Règlement du Conseil communal).

L'Assemblée approuve cette proposition sans objection.

La répartition des groupes politiques suit le tournus traditionnel, confirmé en début de législature (cf. annexe 1 au Règlement du Conseil communal).

Les différents groupes présentent leur(s) candidature(s) respective(s).

Election à bulletin secret de la Présidence :

M. Raymond Vuadens - PS est élu à la Présidence du Conseil communal par 42 voix et 1 abstention.

M. Fred-Paulin Gétaz lui remet directement la clé symbolique de la Commune et une petite attention pour lui témoigner des remerciements de l'Assemblée pour son engagement en tant que 1^{er} citoyen durant cette année.

Désignation tacite des autres membres du Bureau :

Election à la 1^e Vice-présidence : **M. Jacques-François Pradervand** - PLR

Election à la 2^e Vice-présidence : **M. Pascal Berruex** - UDC

Election à la fonction de scrutateur-scrutatrice : **M. Vincent Schittli** - PLR

M. Denis Zulauff-Wälti - UDC

Election à la fonction de scrutateur-scrutatrice suppléant-e, qui ne sont pas membres du Bureau mais qui fonctionnent en cas de remplacement :

M. Jean-Philippe Blum - PLR

M. Pierre-Alain Gorgé - PS

Chaque candidat élu est vivement applaudi par l'Assemblée et accepte la fonction qui lui est attribuée.

M. le Président remercie chaleureusement ces Conseillères et Conseillers communaux qui s'investissent pour le Bureau durant cette période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

10. Elections à la CoGeFi 1^{er} juillet 2019 - 30 juin 2020

Règlement du Conseil communal article 37 + Titre III, chapitre II

M. Nicolas Burri - PLR et **M. Michel Jequier** - PLR sont élus jusqu'au 30 juin 2021, mandat renouvelable, en remplacement de Mme Valérie Isoz, démissionnaire, et de M. Alain Rossier, dont le mandat échoit au 30 juin 2019.

M. Jean-Louis Rossier - UDC, est élu jusqu'au 30 juin 2021, mandat renouvelable, en remplacement de M. Pascal Berruex, démissionnaire.

Mme Sylviane Clot - PS, est réélue jusqu'au 30 juin 2021 pour son dernier mandat.

Mme Anastasia Andrey - PS, **M. Julien Delessert** - PLR, **M. Xavier Ecoffey** - PLR, **M. Maxime Lenoir** - UDC, acceptent de poursuivre leur mandat au sein de la CoGeFi.

M. le Président félicite l'ensemble des membres de la CoGeFi pour leur nomination et les remercie de leur investissement et du temps consacré en faveur de notre Commune.

11. Propositions individuelles

M. John Bertholet, s'indigne qu'une antenne supplémentaire (téléphonie mobile, internet) deux fois plus puissante soit installée dans notre Commune (information dans le *Journal du Pays-d'Enhaut* de ce jour). Il souligne que plusieurs communes vaudoises s'y sont opposées. Notre Commune ne pourrait-elle pas également s'y opposer ?

M. Eric Grandjean, Syndic, informe que la Municipalité ne peut pas s'opposer à ce projet. Les citoyen-ne-s peuvent cependant faire opposition durant la mise à l'enquête.

M. Pascal Berruex espère quant à lui que cette antenne couvrira La Lécherette et qu'elle permettra d'assurer un accès internet confortable.

Mme Céline Baux constate que la Commission technique bénéficie d'une nouvelle composition suite au départ de deux membres. Il s'agit de deux ingénieurs vivant à Rossinière. Même s'il ne s'agit pas d'une compétence du Conseil communal, elle regrette ce choix et estime que d'autres personnes, résidant à Château-d'Oex, sont compétentes dans ce domaine et auraient été à même de faire partie de cette importante commission. En plus, les deux nouveaux membres, de par leur profession, sont déjà régulièrement en contact avec le Service communal des travaux. Mme Céline Baux estime que la Municipalité, lors de changements au sein de ses commissions, pourrait faire un appel pour permettre aux personnes intéressées de s'annoncer. Elle demande en outre qu'une limite de mandat soit fixée (p.ex. 10 ans).

M. Christian Daenzer, Municipal, répond que ces deux nouveaux membres ont été sollicités car ils remplissent les compétences nécessaires pour participer à la Commission technique. Cette Commission étudie l'ensemble des projets de construction, pas seulement les projets communaux.

M. Alain Rossier, Président de la CoGeFi jusqu'au 30 juin 2019, fait part de son plaisir d'avoir siégé à la CoGeFi avec ses collègues d'horizons variés, qui ont permis des échanges intéressants et fructueux. Il constate que les deux commissaires démissionnaires étaient de bon rapporteur-e et comprend qu'on ne peut pas toujours solliciter les mêmes personnes sur la durée. M. Alain Rossier encourage et remercie les membres 2019-2020 de la CoGeFi pour leur engagement à venir.

Par ailleurs, il relaie l'insatisfaction d'un citoyen concernant le dysfonctionnement de l'installation sonore à l'église protestante. Serait-il envisageable d'installer un moyen plus performant ?

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, va se renseigner pour améliorer la sonorisation. Elle ajoute que parfois des problèmes techniques avec les micros sont dus à des piles usagées.

M. Christian Raymond, au nom de l'ensemble des usagères et usagers qui utilisent la patinoire, remercie les autorités communales pour le renouvellement du condenseur. Il est important de préserver une des plus anciennes installations sportives de la vallée.

Il rejoint Mme Céline Baux dans sa remarque au sujet de la Commission technique et ajoute son souhait que des femmes soient également intégrées à cette commission.

M. Raymond Vuadens manifeste également son appui à la réaction de Mme Céline Baux concernant la Commission technique.

Concernant les Cartes journalières « Communes » (Préavis 06-2019, Rapport de gestion, p.29), il encourage la Municipalité à mieux communiquer au sujet de cette offre afin de maximiser son potentiel, qu'il estime valable et attrayant pour la population.

M. Nicolas Burri appuie lui-aussi la remarque de Mme Céline Baux au sujet de la Commission technique. Il demande ensuite que l'information et les coordonnées de la Présidence du Parti Libéral-Radical soient mises à jour sur le site internet de l'administration

communale. Malgré sa demande envoyée par courriel au début de l'année, ceci n'a pas encore été fait.

M. Jean-Philippe Blum propose d'étudier la pose de deux éviers dans les déchetteries (La Chaudanne, Les Monnaies) afin de permettre aux utilisatrices et utilisateurs de se laver les mains.

M. Stéphane Henchoz, Municipal, prend note de cette demande.

M. Raymond Vuadens remercie M. Fred-Paulin Gétaz pour son année de Présidence 2018-2019, qu'il a assumé avec compétence et dont il a bien maîtrisé les complications.

M. Maxime Lenoir, vœu Grande Salle : Suite à la mise en conformité du balcon, à la pose d'un nouveau parquet, aux améliorations apportées à la scène, il encourage la Municipalité à étudier le remplacement des fenêtres, ce qui apporterait une amélioration au niveau énergétique et au niveau sonore pour le voisinage.

Mme Sylviane Clot suggère l'opportunité de poser noms et armoiries sur les nouvelles fenêtres de la Grand Salle : ceci pourrait permettre de contribuer au financement de ces travaux (cf. vitres du Musée du Vieux Pays-d'Enhaut).

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie les membres du Bureau pour la bonne collaboration qui a prévalu durant son année de Présidence. Il leur souhaite le meilleur pour le futur.

Il est 23h15 à la clôture de cette séance.

M. le Président remercie les autorités communales pour la participation à la séance de ce soir et pour le travail effectué durant toute l'année écoulée.

Prochain Conseil communal : **jeudi 12 septembre 2019**

Le Président
Fred-Paulin Gétaz

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch